\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Cher M. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Siège –

**Objet : lettre d’embauche**

**1. Date d’effet de l’embauche** : l’embauche prend effet à partir du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**2. Type de contrat** : contrat à durée indéterminée avec période d’essai dans les mesures et modalités

indiquées au successif point 10.

**3. C.C.N.L. appliqué** : pour tous les aspects normatifs et économiques concernant le rapport de travail on fera référence au contrat collectif national du travail « commerce ».

**4. Fonctions** : il vous sera assigné la fonction de Responsable Commercial Italie ; nous vous détaillons de

suite les taches à titre d’exemple et non exhaustif :

- prospecter et mettre en place des actions de vente via les partenaires de la société,

- développer le réseau d’agents commerciaux et l’animer techniquement et commercialement,

- orchestrer au quotidien les relations commerciales avec les clients et garantir l’atteinte des objectifs fixés,

- assurer le référencement et le lancement de nouveaux produits,

- apporter une expertise technique et commerciale aux clients,

- mettre en place le plan marketing et communication adapté au marché italien,

- assurer une veille concurrentielle et technologique.

Sous réserve bien entendu de la possibilité pour nous, dans le cours du rapport, du droit de variation des fonctions en relation aux exigences technico-productives et organisatrices de l’entreprise.

Dans l’accomplissement de vos missions, vous opérerez avec discrétion de pouvoirs et avec faculté de décision et autonomie dans les limites des directives générales de la direction générale à laquelle vous répondrez directement.

**5. Encadrement** : vous serez encadré, avec la qualification d’employé 1er niveau.

**6. Lieu de travail** : aux fins contractuelles, le lieu de travail est fixé auprès de la clientèle sur tout le territoire national.

Vous vous déclarez dès à présent disponible à d’éventuels déplacements à l’étranger qui vous seront demandés, pour l’exécution de votre propre fonction, par la Direction.

**7. Horaire de travail** : l’horaire de travail est de 40 heures de travail hebdomadaires distribués sur 5 jours à semaine du lundi au vendredi, selon l’horaire en vigueur dans l’entreprise, sauf diverse articulation, que les exigences technico-productives et organisationnelles de l’entreprise devraient rendre nécessaire et à laquelle vous vous déclarez disponible à adhérer. Vous vous déclarez entre autres dès à présent disponible à prêter d’éventuelles heures de travail supplémentaires qui, en raison de ses fonctions et/ou pour faire face à des exigences soudaines de nature techniques, organisationnelles et productives de l’entreprise qui devraient se rendre nécessaire.

**8. Conditions de rémunération** :

a) Il vous sera octroyé une rémunération mensuelle brute de \_\_\_\_\_\_\_\_\_ € pour 14 mensualités, composée comme suit :

\* salaire de base € \_\_\_\_\_\_\_\_

\* « Contingenza » € \_\_\_\_\_\_\_\_

\* Ass. Sup. € \_\_\_\_\_\_\_\_

\* A. futures augmentations € \_\_\_\_\_\_\_\_

Total € \_\_\_\_\_\_\_\_

Le montant octroyé à titre de « A. futures augmentations » s’entend absorbable de futures augmentations dérivantes de renouvellements contractuels et/ou de passages de niveau.

Nous vous précisons que les mensualités différées (13ème et 14ème) vous seront versées respectivement aux mois de Décembre et Juin de chaque année et que le montant sera proportionnel aux mois effectifs de travail.

b) en complément à ce qui est prévu au point a) il vous sera reconnu une prime annuelle brute égale à

5.000,00 € à la réalisation des objectifs dont la règlementation suivra avec une lettre à part qui fait partie

intégrante du présent contrat.

**9. Congés** : La durée des congés annuels est dès à présent fixée dans la mesure contractuelle de 22 jours du lundi au vendredi. Pour la modalité de prise en compte et la jouissance de ceux-ci, on fera référence au C.C.N.L. appliqué. Il est toutefois entendu que la période de jouissance des congés sera établie par nous, en tenant compte de votre volonté et de vos exigences en tenant compte des exigences de travail de l’entreprise.

Au cas où, dans le cas de fermeture de l’entreprise pour congés collectifs vous n’aviez pas maturé le droit à l’entière période de congés sus-indiquée, ils vous reviennent, régulièrement rétribuées, les seuls jours effectivement maturés jusqu’à la date de ladite fermeture ; les jours de fermeture de l’entreprise restants, excédants ceux des congés maturés, seront considérés comme congés sans solde.

**10. Période d’essai** : la période d’essai, comme convenu, est fixée dans la mesure contractuelle de 04 mois et 15 jours de calendrier.

Durant telle période, est confirmée la réciproque faculté de résilier le présent rapport de travail à tout moment sans obligation de préavis ni de particulière motivation, avec le seul droit au paiement des compétences dues conformément au contrat.

Réussie avec satisfaction la période d’essai, le rapport de travail s’entendra automatiquement confirmé à temps indéterminé aux conditions de la présente et le service prêté sera comptabilisé dans l’ancienneté de celui-ci à tous les effets.

**11. Véhicule** : pour l’accomplissement de vos tâches, il vous sera confié une idoine voiture, à usage exclusivement professionnel, de propriété de la société, dont la règlementation suivra avec un courrier joint à la présente, qui fait partie intégrante du présent contrat.

Vous vous déclarez dès à présent en possession d’un permis de conduire en cours de validité et sans empêchements à la conduite.

**12. Obligation de réserve :** Vous êtes tenu au secret professionnel et vous vous engagez dès la signature du présent contrat à ne pas divulguer en aucun manière, directement ou indirectement, à des tiers, des faits ou des informations de quelque type que ce soit dont vous serez amené à avoir connaissance dans l’exercice de vos fonctions, en particulier à titre indicatif et non exhaustif : des informations, des données et des documents ayant trait à l’organisation, aux méthodes, aux procédés de fabrication, au savoir-faire technique, aux projets, aux méthodes commerciales, à la stratégie marketing, à la clientèle et plus généralement toutes les informations de caractère technique et commercial.

Vous vous engagez entre autres à ne pas utiliser personnellement ou à travers des tiers quelconque connaissance et/ou information acquise durant l’exercice de vos fonctions au sein de la société.

Au cas où cet engagement serait violé, nous vous communiquons dès à présent que la société se réserve la faculté de vous demander d’éventuels dommages et intérêts.

**13. Clause de renvoi** : pour tout ce qui n’est pas prévu dans la présente lettre, on fera référence, à

l’embauche survenue, aux normes légales et contractuelles applicables.

Si ce qui est repris ci-dessus correspond aux accords passés, veuillez nous restituer la copie de la présente dument signée en signe de son acceptation et approbation.

Sincères salutations.

Pour acceptation et approbation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_